



# Rapport d'activité 2009

Présenté lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2010

## **Une belle visibilité pour l'ADC : Nouveaux locaux, nouveau logo et forte présence dans les médias**

L'ADC a commencé l'année 2009 par l'inauguration de ses nouveaux locaux le 9 janvier à l'occasion de son traditionnel Petit Nouvel An. En présence des médias, des autorités et de nombreux sympathisants, nous avons coupé le ruban rouge de locaux plus spacieux et plus lumineux.

Et heureusement ! Avec la crise, et l'augmentation dramatique du taux de chômage qui s'en est suivi dans notre région, nous avons accueilli jusqu'à 40 personnes par jour ! Cela aurait été impossible dans nos anciens locaux. Nous étions contents de pouvoir recevoir confortablement les travailleuses et travailleurs au chômage ; de leur côté, ils ont apprécié la discrétion que permet plus d'espace et un bureau éloigné des oreilles des personnes travaillant à leurs recherches d'emploi dans l'espace informatique.

Dans la foulée, nous avons mandaté l'atelier Diaphane pour créer un nouveau logo. A chaque étape, nous avons consulté les habitués de l'ADC, jusqu'au choix final qui a figuré sur nos entête et nos flyers depuis le mois de mars.

La visibilité de l'ADC a aussi été nourrie de nombreuses apparitions dans les médias. Les plus marquantes :

Le 8 juin, le taux de chômage atteint un niveau historique à la Chaux-de-Fonds, nous sommes passés dans les journaux de la TSR, RSR et Canal Alpha.

De nombreux médias (Canal Alpha, L'Express/Impartial, le Matin, 20 Minutes, le Courrier) ont relayé les informations de notre conférence de presse du 23 juin qui annonçait à la fois que la motion déposée au Grand Conseil par l'ADC contre la 4<sup>e</sup> révision de la LACI avait été acceptée à l'unanimité et que nous nous lançions dans la création d'un comité pré-référendaire avec KABBA (Berne) et IGA (Bâle).

Nous avons également participé au tournage de l'émission TTC (Toutes taxes comprises, TSR) qui a été diffusée le 24 août.

Sans compter les interviews quasi mensuelles à la sortie des statistiques du chômage.

Bref, une belle visibilité pour l'ADC et la cause des travailleuses et travailleurs sans emploi, qui a permis de sensibiliser la population en vue du référendum, dont la récolte de signatures se terminera dans les jours qui suivent notre assemblée générale.

Virginie Rochat, permanente

## **L'ADC au quotidien**

### **Aide à la recherche d'emploi : mise en place d'un accueil collectif**

Entre octobre 2008 et mars 2009, nous avons multiplié par quatre la réalisation de lettres et de CV. Afin de faire face à cette augmentation des demandes d'aides, nous avons organisé des ateliers dès la rentrée d'août. Depuis, les personnes qui font appel à l'ADC pour la première fois sont invitées à y participer. C'est l'occasion de :

- Créer des liens, quand le chômage provoque une situation d'isolement social.
- Favoriser l'entraide et l'autonomie des usagers.
- Expliquer ce que fait l'ADC.
- Orienter les personnes dans le réseau d'aide pour les problématiques que nous ne pouvons pas prendre en charge (santé, endettement, problèmes conjugaux, etc.).
- Parler de la révision de la LACI, du référendum, mobiliser les usagers et les inciter à défendre leurs droits.
- Informer sur les droits et devoirs des personnes au chômage, prévenir les erreurs les plus fréquentes qui débouchent sur des pénalités.

### **Conférence avec Blaise Duvanel**

Le 19 novembre, nous avons organisé une conférence à l'ABC avec Blaise Duvanel, sociologue qui a réalisé une longue « observation participante » à l'ADC autour du référendum de 1997. Ses apports historiques et sociologiques sur le travail et la notion de chômage ont permis à un public d'une trentaine de personnes de mieux comprendre le contexte et les enjeux cachés de la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI. Là encore, nous avons bénéficié d'un bon écho médiatique dans le Courrier et sur Canal Alpha.

### **Equipe**

Patricia Di Pilla et Frédéric Inaebnit ont terminé leur stage à l'ADC au cours de l'année 2009, nous les remercions pour leur engagement et leur excellent travail.

Estelle Berberat, Martine Dubois et Nina Linder nous ont rejoint.

Nos bonnes relations avec l'OFET nous ont permis de recevoir une stagiaire supplémentaire. L'équipe était ainsi composée de trois personnes pour 2,5 postes de travail durant le dernier trimestre 2009.

Durant trois semaines, nous avons également reçu Marisa Bento, étudiante à l'ESTER en option santé-social.

Chaque nouvelle personne qui collabore à l'ADC apporte un enrichissement par son parcours et sa personnalité.

### **Coordination neuchâteloise des ADC**

Julie Dalkiewicz a quitté l'ADC et Aïcha Schutz a été engagée comme permanente en automne 2009. Animatrice socioculturelle de formation, elle a également mis en place un accueil de collectif à l'ADCN.

### **Convention avec l'Etat**

En 2009, la Coordination des ADC a renouvelé sa convention avec l'Etat avec, à la clé, une augmentation de la subvention de 20'000 francs pour les deux ADC, liée à la forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi dans notre canton.

## **Soutien dans les démarches juridiques : Un doctorant gagne au Tribunal administratif grâce à l'ADC**

Michel\* est inscrit comme doctorant à l'université. Il est assistant à l'Institut de sociologie à 50%, et également collaborateur scientifique à 30% dans un programme de recherche. Pendant le temps libre qui lui reste, le soir et les week-ends, il rédige sa thèse de doctorat. Les mandats d'assistant sont d'une durée déterminée de quatre ans, non renouvelable, et son contrat de collaborateur scientifique arrive également à son terme. Il a donc recours au chômage. La Direction juridique du Service de l'Emploi (nouvellement appelée Office juridique et de surveillance) nie son aptitude au placement : selon elle, puisque Michel est inscrit à l'Université et qu'il rédige sa thèse, il n'est pas disponible pour travailler. Nous faisons opposition, et notre opposition est rejetée. La Direction juridique persiste à dire que Michel n'est pas disponible pour travailler, et que par conséquent il n'a pas droit aux indemnités de chômage. Alors même qu'il a rédigé sa thèse tout en travaillant à 80% dans deux emplois différents sur une longue période, cette décision sur opposition nous paraît complètement contraire au bon sens. Ce point de vue nous est confirmé par nos contacts dans les caisses de chômage. Nous nous sommes donc lancés dans la rédaction d'un recours au Tribunal administratif, que nous avons gagné ! Michel va récupérer plusieurs milliers de francs et pouvoir rembourser les dettes qu'il a contractées pour vivre en attendant que le chômage le paie. Entre temps, Michel a décroché une bourse de jeune chercheur à l'étranger.

### **Notion d'aptitude au placement des personnes inscrites à l'Université**

La Loi sur le chômage part du principe que les personnes inscrites dans une formation doivent suivre des cours, et qu'elles ne sont donc pas réellement disponibles pour travailler (pour la LACI, un « vrai travail » est un CDI à 100%, même si la réalité montre que les CDD, les temps partiels et les emplois temporaires sont de plus en plus fréquents). Cela signifie que tous les étudiants qui paient des cotisations au chômage sur leur job d'été, du soir ou du week-end ne peuvent jamais toucher d'indemnités, à l'exception des montants forfaitaires pour les personnes sortant de formation une fois qu'ils ont reçu leur diplôme.

Dans le cas présent, Michel a fait la preuve qu'il pouvait travailler à un taux important, tout en rédigeant sa thèse. L'arrêt du TA datant du 30 octobre 2009 mentionne que : « Il n'est pas possible de dénier l'aptitude au placement à une personne du seul fait qu'elle est inscrite comme doctorante dans une université et prépare une thèse. » et plus loin : « Au demeurant, à supposer que le recourant travaillait à sa thèse durant la période d'août à décembre 2008, cela ne serait encore pas suffisant pour en conclure ipso facto qu'il n'avait ni la possibilité, ni la volonté de prendre un emploi, fût-ce à temps partiel, en attendant l'octroi éventuel de la bourse qu'il sollicitait pour le début de l'année 2009 ».

\*Prénom d'emprunt

En 2009, l'ADC a ouvert plus de 120 dossiers juridiques, contre 81 en 2008. Nous avons également vu augmenter le nombre de rendez-vous par dossier, ce qui s'explique par une complexification des situations, qui ont nécessité plus de recherches que précédemment.

## **Collaborations et travail en réseau**

### **24h du Babyfoot**

Notre nouvelle localisation dans un quartier riche en associations nous a permis de participer à la fête de quartier « 24h du Babyfoot » avec l'ABC et la Coquille.  
Le temps pluvieux n'a pas découragé les joueurs les plus acharnés qui se sont affrontés les 26 et 27 juin dans une ambiance conviviale.

### **Trampolino**

#### **Journée sur les interventions collectives**

Pour fêter ses 5 ans, le groupe Trampolino a organisé une journée sur le travail collectif.  
Une sympathique occasion de réfléchir à notre manière de travailler dans les ADC, puisque les collègues de l'ADCN étaient également présentes.

### **Vivre sans emploi**

Le 10 novembre, la Joliette a organisé son forum sur le thème « Ça crise ? Restons philosophe ». Près de 120 personnes ont participé aux conférences du matin, ainsi qu'aux discussions de l'après-midi.  
Nous avons apporté notre soutien à l'organisation de cette journée puisque Virginie a animé le Forum de l'après-midi. Il en est ressorti un petit livret de propositions pour faire face à une situation de chômage.

### **Conférence à Partenaires pour l'Emploi (PPE)**

Le 20 août, Virginie est allée donner une conférence sur la révision de la LACI à PPE, qui venait d'ouvrir une permanence d'aide aux chômeurs à Delémont. Mme Mouttet ayant la lourde charge de faire démarrer cette permanence, des contacts réguliers se sont établis entre nos deux associations pour aider PPE à démarrer.

### **Nos sincères remerciements vont :**

A nos généreux donateurs : l'Etat de Neuchâtel, les Communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la Loterie romande

Aux commerçants de la région qui nous font des tarifs « association » : JMB Diffusion, l'Atelier Diaphane, Point Copie, La Grappe d'Or.

Aux personnes sans-emploi qui font vivre notre association, notamment les habitués qui créent une ambiance conviviale et nous donnent volontiers un coup de main.

Aux différents services cantonaux et communaux qui nous marquent leur confiance en nous envoyant les personnes au chômage qui rencontrent des difficultés.

Aux médias qui ont relayé notre cause, sans lesquels nous peinerions à sensibiliser la population aux problèmes rencontrés par les travailleuses et travailleurs sans emploi.

Aux collaboratrices et collaborateurs placés par le chômage, qui chaque jour, aident des personnes dans la même situation qu'eux avec compétence et conviction : Patricia, Frédéric, Estelle, Nina et Martine.

Aux membres du comité qui se sont investis sans compter leur temps et sans ménager leur énergie pour le déménagement, l'installation dans les nouveaux locaux, la motion et la création du comité pré-référendaire, ainsi que toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement d'une association comme la nôtre.

Ainsi qu'à nos membres et sympathisants !